

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le



ID : 081-200034031-20241107-07112024_77-DE

Enfin, Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une démarche volontaire et gratuite pour les bénéficiaires. Aussi, il propose que le premier kit de signalétique soit offert à tous les nouveaux bénéficiaires afin de les inciter à intégrer cette démarche. Pour cela, il propose de valider l'achat des kits de signalétique suivants :

Type de signalétique	Nombre d'exemplaires	Montant H.T. pour la quantité souhaitée
Pique-Prix « Produit ici »	100	435,00 €
Pique-Prix « Produit et Fabriqué ici »	100	435,00 €
Stop-rayon « Produit ici »	20	40,80 €
Stop-rayon « Produit et Fabriqué ici »	20	40,80 €
Autocollant « Le Goût d'ici »	40	200,00 €
Pastilles adhésives « Produit ici »	2500	350,00 €
Pastilles adhésives « Produit et Fabriqué ici »	2500	350,00 €
Flyers	800	74,00 €
Affiche A3	100	56,00 €
Stop-trottoir	4	1 140,00 €
Oriflamme	4	473,36 €
TOTAL		3 594,96 €

Monsieur le Président précise enfin que ces kits de signalétique pourraient être financés dans le cadre de l'Appel à projet « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 ».

Aussi, le projet tel que présenté, pourrait être couvert par le plan de financement suivant :

AAP « Soutien à la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de niveau 2 »	2 516,47 €
Autofinancement CCMAV	1 078,49 €
TOTAL H.T.	3 594,96 €

Le Conseil communautaire,

- Vu le projet de charte dûment présenté,
- Vu les visuels des logos dûment présentés,
- Oûi Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les visuels des logos qui représenteront cette démarche,

APPROUVE le projet de charte détaillant les modalités de fonctionnement de cette démarche,

APPROUVE la réalisation et l'achat de kits de signalétique à destination des bénéficiaires tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :
Le Secrétaire de séance
Serge CAPGRAS

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 8 novembre 2024.